

# Eclairage sur les Négociations

## De Doha à Cotonou

Vol.5 No.3  
Mai-Juin 2006

### Sommaire

- 1 La vie dans le manège du Cycle de Doha : Point de vue d'un PMA
- 4 Défi institutionnel posé par les APE
- 6 Bulletin sur les APE
- 8 Calendrier & Publications

### Editorial

Alors que les membres de l'OMC intensifient leurs efforts dans le but de conclure le cycle de négociations de Doha d'ici à la fin de l'année 2006, des analystes en commerce ont commencé à douter de la capacité de Doha à atteindre l'agenda pour le développement qu'il s'est fixé. Notre premier article se penche sur les négociations en cours sous le regard d'un Pays Moins Avancé (PMA), la Sierra Leone.

Notre deuxième article argue du fait que contrairement aux institutions de qualité, les institutions à faible capacité s'avèrent inaptes à profiter du commerce. Il met l'accent sur les besoins de réformes institutionnelles dans les pays ACP à faibles institutions afin d'assurer une mise en œuvre des APE favorable au développement. Pour terminer, nous relayons les activités des diverses régions actuellement en négociations avec la CE sur les APE.

Nous continuons d'accepter et de considérer toute contribution de parties prenantes intéressées par la publication d'un article dans ce bulletin.

## La vie dans le manège du Cycle de Doha : Point de vue d'un PMA

Beatrice Dove-Edwin<sup>1</sup>

### Une impression de déjà vu

Une impression de déjà vu planait sur les préparations qui ont précédées la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en décembre 2005, à HongKong. Le Cycle de Doha a pâti d'une absence nette, parmi les Membres de l'OMC, de volonté politique d'entente sur les changements à apporter au système commercial multilatéral. Ces changements n'étaient certes pas fondamentaux, mais auraient amélioré de façon significative les termes de l'échange de nombreux pays classés parmi les moins avancés (PMA). Aucun consensus ne fut atteint lors de la 5<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, en 2003, à Cancun, principalement étant donnée l'incapacité des décideurs à se mettre d'accord sur des modalités précises s'agissant de l'agriculture. A la suite de Cancun, et en dépit d'une activité de plus en plus intense à Genève, qui trouva son point culminant dans l'élaboration de l'ensemble de résultats de juillet 2004, peu de progrès ont été réalisés à Genève entre cette date et novembre 2005.

Réuni en Zambie, en juin 2005, le Groupe des PMA avait adopté la Déclaration de Livingstone énonçant une position unifiée dans la course menant à HongKong. La Déclaration accordait une priorité à l'accès en franchises de droits et sans contingents à octroyer aux PMA par tout pays développé ou pays en développement en mesure de le faire. De plus, la question du traitement spécial et différencié avait été soulevée de manière constante, afin de s'assurer que les PMA restent exemptés des engagements de réduction et soient autorisés à se conformer à toute nouvelle prescription à un rythme compatible avec leur niveau de développement.

En tant que décideur d'un PMA (la Sierra Leone) qui cherche à trouver sa voie dans le labyrinthe des négociations que constitue le Cycle de Doha, j'estime que la Déclaration

de Livingstone a fourni à la Sierra Leone une base à partir de laquelle formuler sa position politique dans sa préparation de la Conférence de HongKong.

### Préparation de la Sierra Leone pour la Conférence de HongKong

La Sierra Leone n'a pas de mission permanente à Genève. Sa mission la plus proche est à Bruxelles, et couvre à la fois l'UE et l'OMC. C'est une petite mission composée uniquement de trois diplomates professionnels, dont l'ambassadeur. En plus de l'agenda de l'OMC, la mission traite des questions ayant trait aux Nations Unies, ainsi que de toutes les relations avec l'Union européenne, notamment les négociations sur l'Accord de partenariat économique (APE). Le ministère



du commerce de la Sierra Leone a commencé lentement à développer une certaine capacité sur les questions de l'OMC. Elle a établi une Division politique, planification et recherche dont le personnel est composé d'un conseiller principal pour la politique commerciale, détaché du Secrétariat du Commonwealth et d'un chargé de recherche d'ODI, en poste pour deux ans.

Malgré le manque de capacité en matière commerciale, la Sierra Leone a fait de son mieux pour participer à toutes les Conférences ministérielles de l'OMC, depuis celle de Singapour, en 1996. Sa stratégie de négociation a généralement été de se joindre au consensus au sein de divers groupes, notamment les ACP, les PMA et le Groupe africain. La délégation sierra léonaise se limite généralement à deux à trois membres, dont le ministre du commerce. Pour la réunion de HongKong, les choses ont été légèrement différentes. La délégation sierra léonaise comprenait 9 personnes, dont le ministre, et plusieurs personnes ayant les compétences techniques appropriées pour participer aux groupes de négociation durant la Conférence ministérielle.

Depuis l'examen formel de la politique commerciale de la Sierra Leone en février 2005, cette dernière a mis en place un Comité de coordination national sur le commerce, qui débat des questions de politique commerciale régionale et internationale, développe des idées et des stratégies sur les positions de négociation et fait des recommandations au ministre du commerce et, à travers elle, au Cabinet. Le Comité de coordination national comprend 25 représentants de diverses organisations des secteurs privé et public, ayant un rapport avec le commerce. Etant donnée la taille de la délégation sierra léonaise, le Comité de coordination avait convenu que le pays concentrerait ses efforts sur les domaines d'une importance primordiale immédiate : l'agriculture (notamment l'accès en franchise

de droits et sans contingents), les services et la facilitation des échanges. Sur les autres questions, le Comité de coordination national avait décidé que la Sierra Leone devait se joindre au consensus au sein des groupes de pays en développement qui ont un pouvoir de négociation beaucoup plus fort que la Sierra Leone à titre individuel. Comme cela avait été le cas pour tous les PMA, la Sierra Leone avait été représentée de manière efficace dans la Green Room par le coordinateur des PMA, le ministre du commerce zambien, qui avait vaillamment œuvré à défendre les intérêts des PMA.

*Depuis l'examen formel de la politique commerciale de la Sierra Leone en février 2005, cette dernière a mis en place un Comité de coordination national sur le commerce, qui débat des questions de politique commerciale régionale et internationale, développe des idées et des stratégies sur les positions de négociation et fait des recommandations au ministre du commerce et, à travers elle, au Cabinet.*

### La mêlée de HongKong

Tout au long de la Conférence, deux forces sous-jacentes ont limité les travaux, toutes deux s'assurant, en partie, que les Membres ratifiaient un document qui ne présentait que peu de progrès substantiels. Il s'est agi, en premier lieu, des querelles politiques entre l'UE et les États-Unis, qui ont pris davantage d'ampleur lorsque les États-Unis ont soumis le calendrier de leur proposition sur l'agriculture. Le représentant américain au commerce extérieur a refusé de se laisser persuader de fournir 100% d'accès en franchise de droits et sans contingents et n'a ni fait de compromis sur le coton, en dépit de la décision juridique relative au différend

Brésil/États-Unis, ni pris d'engagement sur le soutien interne. Peter Mandelson, le commissaire européen au commerce, a déclaré ne pas disposer « de marge de manœuvre politique » suffisante pour permettre une suppression rapide des subventions à l'exportation, alimentant par la même occasion constamment les frustrations des pays en développement. Les deux superpuissances commerciales ont appliqué la règle du 'diviser pour régner', en tentant d'inciter des Membres à quitter leurs groupes, en leur offrant des avantages additionnels, afin de les contraindre à rompre leur solidarité.

En second lieu, l'ombre de Cancun a plané sur les travaux à HongKong. Pour la première fois, la crédibilité de l'OMC en tant qu'institution fut remise en question, et les délégués et les membres du Secrétariat – qui ont reçu des plaintes officielles concernant leur ingérence dans le processus – ont fait leur possible pour éviter que le nombre de Conférences ministérielles avortées n'atteigne le nombre de Conférences fructueuses. Les délégués sous pression ont semblé craindre l'échec davantage qu'ils n'ont consacré d'efforts à l'obtention de résultats substantiels et significatifs. Les décideurs des pays développés, qui ont également oublié leur promesse

de faire du Cycle du développement un tour gratuit pour les PMA, et heureux de préserver le statu quo, si nécessaire, ont fait campagne pour promouvoir leurs intérêts commerciaux à l'étranger.

Le texte de compromis, qui aurait dû marquer une étape importante sur la route menant à un système commercial international plus équitable, pour les pays en développement en particulier, est un 'pis-aller' pour tous les Membres. La seule consolation réside dans le fait que le texte ratifié n'ouvre pas la voie à un engagement plus positif et plus significatif sur les questions clés, après la Conférence. Pour l'essentiel, en raison de l'absence de consensus au cours des deux premiers jours, certains sujets deviennent des bourbiers

politiques garantissant l'absence d'attention portée sur les autres questions, soit par exemple la facilitation des échanges.

## Quelques éléments spécifiques qui intéressent la Sierra Leone

### Agriculture

Bien que l'exploitation minière enregistre une hausse en Sierra Leone, l'agriculture représente toujours 60 à 70% de l'emploi total, et reste le secteur ayant le potentiel de croissance à court terme le plus élevé et la voie la plus aisée pour des 'gains rapides' dans la réduction de la pauvreté. Les négociations sur l'agriculture représentaient donc la voie la plus prometteuse pour générer des gains substantiels en matière de commerce pour la Sierra Leone, ne serait-ce qu'en garantissant des marchés prévisibles et assurés pour l'exportation des produits nationaux. La date convenue de 2013 pour la fin des subventions à l'exportation était plus ou moins conforme à celle des abaissements antérieurement prévus dans les subventions européennes et représente donc des gains négligeables pour la Sierra Leone. De plus, les subventions à l'exportation constituent un pourcentage très faible des mesures globales ayant des effets de distorsion sur les échanges. Le soutien interne, par ailleurs, représente la majeure partie de la protection ayant des effets de distorsion sur les échanges accordée par les pays développés, menant souvent à un dumping dans les pays en développement. Le langage sur le soutien interne était faible ; il y a eu toutefois une formulation favorable sur les versements au titre de la catégorie bleue, ce qui peut ouvrir la voie à des réductions significatives. Les subventions sur le coton doivent être éliminées d'ici à la fin 2006, mais là encore, celles-ci ne constituent qu'un faible pourcentage de la protection américaine globale sur le coton.

### Accès en franchise de droits et sans contingents

Les pays développés avaient déjà pris un engagement en faveur de l'accès en franchise de droits et sans contingents, préalablement à la Conférence de HongKong. Les négociations sur l'Annexe F ont toutefois rapidement mis en évidence les divergences profondes entre

l'UE, les États-Unis, le Japon et les PMA, et la question a bientôt joué un rôle important et constitué une monnaie d'échange. Il s'est avéré que les États-Unis étaient peu disposés à fournir un accès en franchise de droits et sans contingents aux PMA grands producteurs de textiles, c'est-à-dire le Bangladesh, le Cambodge, Myanmar, alors que le Japon, qui désirait protéger des « produits culturellement sensibles » (poisson, riz et cuir), présentait une offre d'accès en franchise de droits et sans contingents sur 98,6% des produits des PMA. Un débat acharné a pris place sur les dates fermes à compter desquelles l'accès en franchise de droits et sans contingents devrait être mis en œuvre, et sur la mesure dans laquelle l'engagement devait être « consolidé », « permanent » ou « durable ». Il a été convenu, en fin de compte, que dès 2008, 97% de tous les produits des PMA devraient bénéficier d'un accès en franchise de droits et sans contingents « de manière durable ». Il faudrait, là encore, faire preuve de prudence : les 3% potentiellement restants comprennent la plupart des produits de tous les PMA et l'engagement n'est pas consolidé. En outre, un amendement de dernière minute émanant du Sri Lanka et du Pakistan, qui s'est retrouvé dans le texte final, spécifie que l'accès en franchise de droits et sans contingents est accordé s'il prend « en compte l'impact sur d'autres pays en développement à des niveaux de développement similaires. »

### Services

Les services sont devenus à terme la question la plus épineuse à HongKong. Le texte sur les services qui avait été rejeté à Genève s'est retrouvé à HongKong, et a représenté la base des négociations. Les Membres ont convenu de conserver l'approche des négociations fondée sur la « présentation de demandes et d'offres », tout en laissant une marge de manœuvre à des négociations plurilatérales : les pays sont « tenus d'envisager » de prendre part à des négociations plurilatérales.

### Autres questions

Les négociations sur l'AMNA se sont conclues par un accord sur une formule suisse à coefficients multiples, dont les résultats favorables aux pauvres peuvent être ambivalents, selon que les pays en développement

disposent ou non d'un espace de politique suffisant. L'absence d'accord sur la Section XIV de l'Accord de l'OMC signifie que la Sierra Leone aura à offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents à 'l'essentiel des échanges commerciaux' en provenance de l'UE, au titre de l'Accord de partenariat économique entre la CEDEAO et l'UE. Bien que certains engagements aient été annoncés sur la question de « l'aide au commerce », une bonne partie de ces fonds est recyclée.

Comme de nombreux PMA, la Sierra Leone se trouve confrontée à un dilemme. Au moment du lancement du Cycle de Doha, elle ne souhaitait pas réellement un autre cycle complexe de discussions commerciales, estimant que celui-ci était prématuré. Le consensus qui se dessine à présent semble être que la plupart des PMA ont besoin de voir la conclusion du Cycle pour s'assurer des gains dans le commerce. Dans un tel cas, pour de petites économies telles que la Sierra Leone, dont la contribution au commerce international est devenue insignifiante, que le Cycle de Doha se termine ou non sans accord général ne semble pas faire une grande différence. Pour la Sierra Leone, les négociations les plus significatives dans l'immédiat sont celles avec l'UE et la CEDEAO sur l'APE. Ceci est plus susceptible d'avoir un impact profond sur les statistiques commerciales de la Sierra Leone que tout autre élément découlant du Cycle de Doha.

## Perspectives pour la fin du Cycle ?

Lors de l'adoption de la Déclaration de Doha, en 2001, de nombreux analystes avaient contesté le calendrier ambitieux que les Membres de l'OMC s'étaient fixé pour conclure le Cycle de Doha en janvier 2005. Les Membres de l'OMC continuent de se fixer des calendriers ambitieux, mais omettent d'étayer ceux-ci par la volonté politique nécessaire pour le respect de ces délais. Nous venons de dépasser le délai de fin avril pour les modalités sur l'agriculture et sur l'AMNA. C'est en effet du déjà vu.

### Notes

- 1 Ministère du commerce, Sierra Leone

# Défi institutionnel posé par les APE<sup>1</sup>

Matthias Busse, Axel Borrmann et Silke Neuhaus<sup>1</sup>

**Contrairement à ceux qui disposent d'institutions de qualité, les pays à faibles institutions sont peu susceptibles de tirer profit du commerce. Ceci peut être attribué aux coûts d'ajustement induits par le commerce, qui se révèlent beaucoup plus élevés lorsque les institutions ne fonctionnent pas correctement. La qualité institutionnelle, souvent assez faible dans les pays ACP, fait partie des questions pertinentes soulevées dans les négociations ACP-UE sur les propositions d'Accords de partenariat économique (APE). Au niveau des APE régionaux, les pays de la CEDEAO en Afrique de l'ouest, par exemple, sont peu susceptibles de tirer profit des propositions d'APE avec l'UE, étant donnée la faible qualité de leurs institutions. Ceci souligne clairement le besoin de réformes institutionnelles nécessaires afin de mettre en oeuvre des APE favorables au développement.**

Si les modèles économiques théoriques suggèrent que le commerce permet de réaliser des gains considérables, la littérature empirique reste plutôt peu concluante. Cette différence peut s'expliquer par le fait que bien souvent, les hypothèses standard de la théorie économique ne sont pas valides dans les pays en développement relativement pauvres, tels les pays ACP. Une de ces hypothèses renvoie au rôle joué par la qualité institutionnelle dans le succès des stratégies de croissance basées sur les échanges. Les institutions peuvent être définies comme des contraintes créées par l'homme qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales, telles que les lois, les constitutions, les réglementations gouvernementales, etc.<sup>3</sup> Elles sont mises en place afin de réduire les incertitudes qui découlent des données incomplètes dont on dispose sur le comportement d'autres individus dans le processus d'interaction.

En réalité, un mécanisme de marché performant, appuyé par des institutions de haute qualité, ne va pas de soi. Pour concrétiser les gains de bien-être découlant du commerce, les institutions nécessaires doivent être en place afin de garantir une concurrence effective et un processus d'ajustement structurel facilité. On suppose souvent que des facteurs de production, tels que la main-d'œuvre et les capitaux, peuvent être transférés, sans coût, d'une industrie à l'autre au sein d'un pays. Ceci représente manifestement une perception naïve de l'interaction des participants dans une économie. La réaffectation des facteurs, c'est-à-dire, le transfert des capitaux et de la main-d'œuvre du secteur en concurrence avec les produits d'importation (en déclin) vers le secteur d'exportation (en expansion), à la suite de la libéralisation des échanges, est associée à des coûts d'ajustement. S'agissant de ce transfert de ressources, la qualité réglementaire s'avère importante, en particulier en ce qui concerne l'interaction entre le commerce et la croissance économique.

Cette hypothèse a été éprouvée dans une analyse empirique approfondie des liens entre le commerce, les institutions et la croissance. Les résultats appuient cette hypothèse et indiquent

qu'en premier lieu, les pays sujets à des réglementations excessives ne peuvent tirer profit des échanges. Dans ces pays, par exemple, les coûts d'ajustement issus des échanges peuvent excéder les gains de bien-être découlant de l'accroissement du commerce, obtenu à partir de la spécialisation et de l'échange de biens et services. Les réglementations excessives font soit partie du cadre institutionnel, soit peuvent résulter d'un cadre particulier.

En second lieu, parmi un ensemble de 17 indicateurs différents mesurant la qualité institutionnelle et réglementaire, on en dénombre trois d'une très grande importance pour le démantèlement fructueux des obstacles au commerce. Les résultats les plus significatifs peuvent être obtenus avant tout au niveau des réglementations en matière d'accès au marché (création d'entreprise), de marché du travail, et du paiement d'impôts. La création d'entreprise renvoie aux coûts et au temps nécessaires afin de mettre sur pied une nouvelle société, alors que les réglementations en matière de marché du travail mesurent la flexibilité en matière de recrutement, de licenciement et de conditions d'emploi. Le paiement d'impôts mesure le montant des impôts à la charge d'une entreprise, ainsi que la qualité des autorités fiscales.

Les deux premiers indicateurs de réglementations en particulier ont une importance cruciale dans la réaffectation des ressources en facteurs au sein d'un pays, qui est une condition préalable requise afin de mettre à profit les gains découlant du commerce. Ainsi, la mise en place d'obstacles à l'accès au marché réduit l'accès au marché, ce qui empêche les entrepreneurs locaux de tirer pleinement profit des opportunités d'exportation à l'étranger. Des réglementations excessives en matière de marché du travail, par contre, entravent une réaffectation efficace de la main-d'œuvre, c'est-à-dire, le transfert entre industries et/ou l'affectation de travailleurs aux entreprises les plus productives.

Toutefois, ces résultats ne signifient pas que les 14 autres indicateurs institutionnels et réglementaires, tels par exemple l'efficacité des autorités gouvernementales, la lutte contre la

corruption, la responsabilité démocratique, la stabilité politique et d'autres formes de réglementation, n'influent pas de manière significative sur les taux de croissance économique. Ceci veut simplement dire que les indicateurs mis en exergue ont plus de poids dans la relation entre commerce et (croissance des) revenus. En outre, les résultats obtenus renforcent l'idée générale selon laquelle les pays doivent réformer leur cadre réglementaire pour être en mesure de tirer profit d'une intégration accrue au marché.

## Qualité institutionnelle et performance dans les pays ACP de l'Afrique de l'ouest

Bien qu'un examen de la qualité institutionnelle de tous les pays ACP dépasse le cadre de cette étude, une analyse comparative des Etats de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) montre, comme troisième résultat majeur, qu'une grosse majorité des 16 pays de l'Afrique de l'ouest sont peu susceptibles de bénéficier d'une intégration accrue à l'économie mondiale si l'on considère leur cadre institutionnel *actuel*. Les classements des pays de la CEDEAO en ce qui concerne les indicateurs institutionnels sont relativement faibles, même si on les compare à d'autres pays en développement. S'agissant des indicateurs les plus importants, les pays de ce groupement régional d'APE font montre de scores qui les placent précisément dans les catégories de pays n'étant pas en mesure de tirer profit des échanges.

Par-dessus tout, dans la plupart des pays d'Afrique de l'ouest, les réglementations sur les entreprises sont souvent vouées à l'échec, même selon leurs propres termes : la hausse des taux d'imposition ne génère pas davantage de recettes, ou les marchés du travail fortement régulés n'assurent pas la meilleure protection aux travailleurs. Des réglementations particulièrement inflexibles sur les entreprises poussent celles-ci, ainsi que les travailleurs, vers l'économie informelle, à l'abri des inspecteurs, des syndicats et des autorités fiscales. Il va sans

dire que les conditions de travail de l'économie informelle sont souvent bien plus précaires que celles du secteur formel. A cet égard, des réglementations (de haute qualité) efficaces, notamment la déréglementation des marchés du travail, seraient bénéfiques à la fois aux travailleurs et aux employeurs.

Il est important de noter que ces résultats n'impliquent nullement que la plupart des pays de la CEDEAO ne seront *jamais* en mesure de tirer profit d'une intégration au marché accrue avec le reste du monde, par le biais soit des APE, soit de la libéralisation tarifaire multilatérale ou unilatérale. Les résultats montrent plutôt qu'ils sont *actuellement* moins susceptibles de faire fructifier les gains issus du commerce et qu'une réforme du cadre institutionnel est manifestement un point très important de l'ordre du jour des négociations sur les APE. Pour les pays de l'Afrique de l'ouest, une réforme majeure des institutions leur permettrait d'abord d'accroître les gains de bien-être découlant du commerce, à travers la spécialisation et l'échange. Des institutions de grande qualité leur permettraient également de réaliser des gains beaucoup plus élevés au vu de leur impact direct sur l'évolution économique et sociale.

## Répondre aux pressions des APE sur les réformes institutionnelles

Les réformes institutionnelles constituent un énorme défi pour les pays ACP (en particulier ceux de la CEDEAO). Ces derniers sont pour la plupart classifiés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA); ils doivent partir d'un très faible niveau de développement institutionnel formel et sont confrontés à divers critères de réformes d'une portée considérable. Ceci tempère la perspective d'améliorations réalisables à court et moyen terme. Même si l'accent est mis sur les indicateurs institutionnels les plus pertinents en ce qui concerne la libéralisation des échanges, les pays ACP rencontrent toujours une multitude de problèmes. Les conditions d'accès au marché, par exemple, englobent un grand nombre de questions, tels que les droits de propriété (accès et transfert), le droit de la concurrence (règles relatives aux fusions, acquisitions, fixation des prix), la fiscalité (niveau et structure, incitations), les réglementations sur les marchés financiers (cautions, protection des créanciers), l'ouverture (règles commerciales, services financiers), les procédures administratives et les coûts associés à la création d'entreprise. Il faudra sans doute beaucoup de temps et des efforts considérables pour traiter toutes ces questions.

En règle générale, les institutions ont tendance à perdurer, bien que n'étant pas immuables. Elles évoluent généralement graduellement, plutôt que de manière discontinue. Les cadres institutionnels formels et informels existants ré-

sultent de l'histoire, de la culture, de la structure politique et économique, ainsi que du pouvoir. La mesure dans laquelle des institutions plus efficaces doivent être mises en place dépend largement des intérêts de ceux qui détiennent le pouvoir de mise en oeuvre de nouvelles institutions, et de ceux qui devraient accepter, adapter et utiliser les nouvelles règles.<sup>4</sup> Ceci est un exemple classique de l'économie politique des réformes. L'attachement général des dirigeants politiques à la bonne gouvernance et leur empressement à faire usage du poids politique qu'ils détiennent afin d'appuyer les réformes jouent un rôle crucial dans l'impulsion effective à donner aux réformes institutionnelles. Les améliorations institutionnelles ne peuvent être mises à profit que si les dirigeants politiques reconnaissent pleinement leur importance.<sup>5</sup> Toutefois, la libéralisation des échanges pourrait également donner une impulsion extérieure et peut aider les hommes politiques à verrouiller leurs programmes de réforme.

Les réformes institutionnelles sont peu susceptibles de survivre ou d'être mises en oeuvre de manière efficace si elles ne sont mises en place qu'en réponse à des pressions extérieures telles que dans le cadre d'un APE, et si elles sont conçues et mises en oeuvre sans l'implication de toutes les parties prenantes, dont les intérêts seraient directement en jeu. Il importe d'engager toutes les parties prenantes publiques et privées possibles dans le processus de réforme. Dans le domaine de la réforme commerciale, par exemple, les pays en développement qui ont élargi leurs processus d'élaboration de politiques en entreprenant des consultations ouvertes et élargies avec le secteur privé, sont généralement plus performants que les pays où de telles consultations n'ont pas été menées. L'implication adéquate des parties prenantes dans la planification et la mise en place des nouvelles règles peut constituer une base prometteuse pour l'instauration du changement institutionnel.<sup>6</sup>

Les institutions informelles que représentent par exemple les coutumes et les traditions ne devraient pas être exclues de l'agenda de réforme lorsque l'on vise, notamment, à rehausser la performance et l'efficacité économiques par le biais de la formalisation d'une part plus large des activités économiques informelles. Les institutions informelles s'avèrent beaucoup plus difficiles à pénétrer par des politiques délibérées que les règles formelles. Elles constituent un vaste pan du capital social indispensable et compensent largement les défaillances des institutions formelles, et doivent ainsi être respectées. Jeter des passerelles entre les institutions formelles et informelles existantes est un moyen efficace de renforcer la réussite des institutions formelles.<sup>7</sup>

Les réformes institutionnelles dans les pays ACP présentent encore plus de défis dans le contexte du calendrier chargé des APE. Les négociations de fond sur les APE n'ont démarré

qu'en 2004. Les accords devraient entrer en vigueur début 2008, avec une période de mise en oeuvre de 12 ans ou plus. Néanmoins, des contraintes considérables de temps pèsent sur la période transitoire, car les institutions pertinentes doivent être en place au moment de la libéralisation effective des échanges, ou préalablement. La question ici posée porte sur la mesure dans laquelle les délais assortis à la libéralisation des échanges et aux réformes institutionnelles requises concordent réellement. Le risque évident encouru est celui d'un possible surmenage des pays ACP, étant donné le calendrier de négociations et de mise en oeuvre trop serré.

La Commission de l'UE s'est déjà déclarée disposée à appuyer le renforcement des institutions dans les pays ACP. Ces pays devraient néanmoins prendre l'UE au mot et continuer à la renvoyer à son engagement, énoncé dans l'Accord de Cotonou, à fournir un appui financier et technique aux réformes. Toutefois, la réussite du projet des APE sur le plan des réformes institutionnelles dépend essentiellement des propres efforts de réforme des pays ACP. Ces pays doivent mettre en place et entretenir l'environnement politique, économique et institutionnel qui, non seulement, est une condition préalable requise au processus des APE, mais qui est aussi indispensable aux progrès généraux de leur propre développement. A ce stade, une analyse spécifique à chaque pays ACP des capacités à gérer les réformes requises dans les temps impartis est nécessaire afin de renforcer de manière adéquate la programmation du processus des APE.

### Notes

- 1 Cet article se fonde sur un projet de recherche en cours et un rapport préliminaire du Hamburg Institute of International Economics (HWWA), au nom de la Fondation Friedrich Erbert. Voir Matthias Busse, Axel Borrmann et Silke Neuhaus (2005), *Trade, Institutions and Growth: An Empirical Analysis of the Proposed ACP/EU Economic Partnership Agreements for ECOWAS Countries*, Hamburg. L'étude préliminaire peut être obtenue auprès de Matthias Busse (busse@hwwa.de).
- 2 Hamburg Institute of International Economics (HWWA)
- 3 North, Douglass (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, MA: Cambridge University Press.
- 4 Anderson, James (2005), Trade and Informal Institutions, dans Kwan Choi (ed.), *Handbook of International Trade, Vol. 2: Economic and Legal Analyses of Trade Policy and Institutions*, Malden, MA: Blackwell, pp. 279-293; OMC (2004), *World Trade Report 2004: Exploring the Linkage Between the Domestic Policy Environment and International Trade*, Genève: Organisation Mondiale du Commerce.
- 5 Szepesi, Stefan (2004), *Coercion or Engagement? Economics and Institutions in ACP/EU Trade Negotiations*, ECDPM Discussion Paper 56 [www.ecdpm.org/dp56](http://www.ecdpm.org/dp56).
- 6 Szepesi (2004), *ibid.*; et Sakiko Fukuda-Parr, Carlos Lopes et Khalid Malik (2002), *Capacity for Development: New Solutions to Old Problems*, New York: PNUD.
- 7 Banque mondiale (2001), *World Development Report 2002: Building Institutions for Markets*, Washington, DC, et New York: Banque mondiale and Oxford University Press.

# Bulletin sur les APE

Melissa Julian, ECDPM

Les Etats Membres de l'UE confirme l'orientation vers le développement des APE, mais ne parvient pas à se mettre d'accord sur le FED.

En avril, les ministres des Affaires Etrangères européens ont adopté des conclusions confirmant la nécessité de garantir la cohérence des APE avec la Politique de développement de l'UE et énonçant les types de d'appui à fournir pour aider les pays ACP à négocier et à mettre en œuvre de manière effective les objectifs de développement des APE. Les ministres ont chargé la Commission européenne de garantir que l'examen des APE prévu dans l'article 37(4) de l'Accord de partenariat de Cotonou couvre non seulement le processus, le rythme et la pertinence du calendrier des négociations, mais aussi le contenu commerce et développement. Ils ont également appelé à ce qu'un débat sur les résultats régionaux soit engagé « au niveau de l'ensemble des ACP » et à ce que le Conseil soit consulté avant la conclusion des négociations. Le Conseil a également appelé à la mise en place d'un mécanisme de surveillance effectif dès le démarrage de la mise en œuvre des APE. Le Conseil a adopté, séparément, des conclusions sur la cohérence des politiques et sur l'efficacité de l'aide, qui ont également des incidences sur les APE.

Une source principale de l'appui aux APE sera assurée par le biais du 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED). Il n'y a pas eu d'accord sur le Protocole financier du FED, en raison de divergences entre Etats Membres sur les éléments couverts par les 22.682 milliards d'euros (pour 2007-2013). En réponse à une interpellation au Parlement, le Commissaire européen au développement, Louis Michel, a estimé qu'entre 400 et 700 millions d'euros seraient restitués aux Etats Membres de l'UE, qui ont convenu que les fonds non engagés dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED seraient restitués à la fin de 2007; Louis Michel laisse entendre que ces fonds pourraient plutôt être utilisés pour les APE.

Les ACP continuent de se déclarer préoccupés par les aspects développementaux des APE

Le Groupe de suivi technique ACP des négociations sur les APE s'est réuni en mars, à la suite de la réunion du Comité des ambassadeurs ACP/UE, en avril. Les ACP se sont dits préoccupés par la réticence perçue de l'UE à prendre un engagement effectif afin de traiter de la dimension développement des APE. Au sein du Groupe de suivi technique, les questions spécifiques soulevées comprenaient les pressions exercées par la Commission européenne afin de faire inclure dans les négociations des questions que certaines régions ACP n'étaient pas prêtes à prendre en compte, et le refus de la Commission de permettre une géométrie variable dans le but d'accorder aux pays les moins avancés (PMA) un traitement spécial et différencié. Au sein du Comité des ambassadeurs, les pays ACP ont

spécifiquement appelé à l'échelonnement de la mise en œuvre de la réciprocité dans les échanges et ont plaidé en faveur de la mise en place d'un instrument additionnel pour le financement des APE, afin de prendre en compte la question des coûts d'ajustement et le soutien aux négociations APE et aux processus de mise en œuvre.

Les pays ACP ont également appelé à ce que les examens des APE au niveau régional et à l'échelle de l'ensemble des ACP comprennent le calendrier des négociations, les projets régionaux de renforcement des capacités qui permettraient une intégration effective des préoccupations en matière de développement dans les APE et la formulation de critères de développement.

## Afrique centrale

Les négociateurs de niveau technique de l'Afrique centrale et de l'UE se sont réunis en mars pour poursuivre la rédaction de la structure des APE et pour étoffer les points d'accord qui faisaient l'objet d'un consensus entre les parties. Ceci a toutefois donné lieu à des discussions très ardues dans de nombreux domaines, notamment la dimension développement, la constitution de capacités productives et les études d'impact.

Des divergences de vue fondamentales entre les deux parties persistent sur les dimensions politiques des APE et sur la façon dont les principes de l'Accord de Cotonou pourraient être intégrés dans les APE. Des sources de l'Afrique centrale indiquent que les réunions à venir peuvent s'avérer un tournant dans les négociations. Si les divergences fondamentales sur les questions clés persistent, la région peut commencer à envisager des arrangements commerciaux alternatifs avec l'UE.

## Afrique de l'ouest

Les négociateurs de niveau technique de l'Afrique de l'ouest et de la Commission européenne se sont également réunis en mars et se sont pratiquement mis d'accord sur les rapports conjoints relatifs aux droits de propriété intellectuelle et aux services. L'Afrique de l'ouest a également présenté son rapport préliminaire sur l'impact d'un APE sur les secteurs productifs. Les négociateurs ont procédé à un échange de points de vue sur la structure de l'APE, sur la base d'un projet de texte préparé par la Commission européenne.

L'Equipe spéciale préparatoire régionale s'est réunie avec les représentants des Etats Membres de l'UE, de la Banque d'investissement européenne et la Banque mondiale, pour un échange de points de vue sur les recommandations formulées par les négociateurs et sur les progrès réalisés par l'Equipe spéciale pour les faciliter. Les participants ont également travaillé sur les modalités visant l'implication d'autres partenaires dans le contexte de l'appui à apporter aux négociations

et à la mise en œuvre des APE.

Le Comité ministériel de surveillance des APE de l'Afrique de l'ouest a tenu une réunion en avril pour examiner la situation des négociations à ce jour et faire des recommandations en prévision des négociations futures. Les ministres sont restés sur leurs positions en ce qui concerne les points de divergence avec l'UE, à l'exception des services, où ils sont à présent arrivés à un accord. Ces points de divergence expliquent le retard dans l'adoption du rapport conjoint sur le cadre de référence global pour les APE qui, selon l'Afrique de l'ouest, devrait être finalisé préalablement au démarrage des négociations de la Phase II sur la structure et le contenu des APE. Le cadre met l'accent sur les liens nécessaires entre les objectifs des APE, l'Agenda de développement de Doha, les Objectifs du Millénaire pour le développement et le NEPAD.

Les ministres ont également examiné un rapport préliminaire sur le projet de structure des APE, qui comprend les aspects juridiques, les objectifs et la portée du partenariat pour le commerce, ainsi qu'une section relative à la cohérence entre le commerce et la coopération au développement.

Les rapports préliminaires destinés à servir de base à l'examen des effets de l'APE en termes de défis et d'opportunités et de l'appui nécessaire en faveur des secteurs productifs de l'Afrique de l'ouest, ont également été examinés.

## SADC (Southern African Development Community)

Lors de la réunion de mars des hauts responsables de la SADC et de la Commission européenne, la SADC a présenté son projet de cadre pour les négociations sur les APE, que la Commission européenne est en train d'analyser. Selon des sources à la Commission européenne, alors qu'elle semble compatible avec l'OMC, la proposition complique l'accord en offrant des traitements distincts aux Membres (ceci impliquerait une réforme ou une modification de l'Accord de coopération pour le commerce et le développement UE/Afrique du sud, par la baisse de certains des tarifs actuels, pour prendre en compte les pays BLNS - (Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland) qui ont formé une union douanière avec l'Afrique du sud - SACU - et accorder aux PMA un accès au marché au titre de l'initiative TSA (« Tout sauf les armes »). Des préoccupations ont également été formulées concernant le fait que l'exclusion proposée des engagements relatifs aux questions liées au commerce entravera la réalisation adéquate des objectifs de développement des APE. La Commission européenne aurait à demander aux Etats Membres de l'UE des mandats de négociation amendés (dont l'octroi est un processus long) pour les APE et le réexamen de l'Accord de coopération pour le commerce et le développement, pour négocier un tel accord sur les APE.

## Afrique de l'est et Afrique australe

Les négociateurs de niveau technique de l'UE et de l'Afrique de l'est/Afrique australe se sont réunis en mars pour débattre des questions d'accès aux marchés. Les rapports préliminaires conjoints énonçant les objectifs, les principes et les domaines de coopération sur les questions sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce ont été acceptés pour faire l'objet d'un examen plus approfondi.

L'Afrique de l'est/Afrique australe a présenté un projet de texte sur les règles d'origine, qui appelle, entre autres, à l'amélioration des dispositions de cumul actuelles avec d'autres pays, à la simplification des procédures administratives et à une préférence pour une modification du critère de l'alinéa relatif aux droits de douane.

L'Afrique de l'est/Afrique australe a appelé l'UE à accorder un accès en franchise de droits et sans contingents, et une période de transition adéquate pour la mise en place d'une zone de libre-échange et a présenté son approche de la libéralisation asymétrique des marchés de l'Afrique de l'est/Afrique australe. Il y a eu également des débats sur les mesures de sauvegarde, les services et l'investissement. Les discussions se sont poursuivies sur la proposition d'Accord cadre sur les pêcheries de l'Afrique de l'est/Afrique australe. Des divergences de vue persistent sur l'orientation prioritaire des APE. La Commission européenne préfère un cadre réglementaire qui facilite le commerce comme première priorité, alors que la région de l'Afrique de l'est/Afrique australe accorde la priorité à la prise en compte des contraintes de l'offre en ce qui concerne leur commerce intérieur et extérieur et le lien entre les APE et l'aide au développement.

Au cours des réunions suivantes avec la Commission européenne sur les questions de financement, l'Afrique de l'est/Afrique australe a mis en exergue la nécessité d'un accroissement substantiel des ressources pour couvrir les préparatifs, l'ajustement et la mise en œuvre des APE.

Une Equipe spéciale Afrique de l'est/Afrique australe regroupant des experts juridique du commerce s'est réunie en mars pour débattre de l'incorporation des questions clés identifiées lors des négociations dans le projet de texte sur les APE, notamment les produits ciblés et les calendriers de mise en œuvre pour les réductions tarifaires, les dispositions en matière de sauvegarde et le soutien aux APE. L'Afrique de l'est/Afrique australe est également en train de formuler des matrices de développement qui visent à illustrer le coût des contraintes et des prescriptions en matière d'ajustement qui découleraient des engagements visant la mise en œuvre des APE, et à chiffrer le montant des ressources

financières nécessaires pour ce faire. La région poursuit également les discussions sur les voies et moyens de traiter de l'approche de développement plus large à adopter dans les négociations sur les APE. Lorsqu'ils seront approuvés, les textes serviront de base aux négociations consécutives avec la Commission européenne.

## Adoption de la Déclaration sur les APE par les ministres du commerce africains

Concernant toujours le commerce en Afrique, les ministres du commerce de l'Union africaine ont adopté une Déclaration sur les APE. Un paragraphe de la Déclaration porte sur les aspects développement/coûts d'ajustement et reprennent l'appel lancé par les ACP concernant la mise en place d'une Facilité pour le financement des APE, en plus du financement assuré par le 10<sup>ème</sup> FED, aux niveaux national et régional, comme prévu dans la Déclaration XIV de l'Accord de Cotonou révisé. Cette Facilité prendrait en compte les coûts d'ajustement, ainsi que le soutien au processus et à la mise en œuvre des APE, dans le temps. Ceci devrait être un engagement contraignant pour l'UE visant la mobilisation de ressources supplémentaires en sus du 10<sup>ème</sup> FED, à incorporer texte juridique de chaque APE.

## Caraïbes

Les négociateurs principaux du CARIFORUM et de l'UE se sont réunis en mars pour débattre d'un certain nombre de questions ayant trait aux approches de la libéralisation des échanges, avec l'identification des points de convergence et des questions nécessitant un débat plus approfondi. Les deux parties ont reconnu l'importance que revêt l'échelonnement du renforcement des marchés par rapport à l'ouverture des marchés, et le rythme d'ouverture des marchés par rapport aux réalités intérieures et extérieures auxquelles les pays du CARIFORUM sont confrontés. Des désaccords subsistent entre le CARIFORUM et l'UE sur les moyens d'y arriver.

Il a été réaffirmé que la dimension développement devait prévaloir dans la structure et les dispositions des APE, mais que des discussions plus poussées étaient nécessaires pour déterminer de manière précise comment ceci devait être traité dans l'accord, avec la persistance des divergences de vue sur ce point.

Une réunion spéciale de l'Equipe spéciale préparatoire régionale conjointe fut également tenue avec les donateurs internationaux. Une déclaration conjointe UE/CARIFORUM spécifie que des progrès ont été réalisés en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des études identifiées par le CARIFORUM dans la Seconde Phase des négociations sur les APE, mais que la question de la disponibilité des ressources et des lignes directrices techniques nécessaires pour faire avancer ces études continue d'affecter leur progression.

Lors d'une réunion d'avril, les ministres caraïbes se sont déclarés profondément préoccupés par l'incapacité de l'UE, à ce jour, à concrétiser, de manière significative, la dimension développement dans les négociations sur les APE. La Commission européenne estime que les négociations ont effectivement une dimension développement et que la dimension développement de l'accord lui-même, ainsi que sa mise en œuvre, sont essentiels à ce processus.

## Pacifique

Avec l'apparition de divergences fondamentales, lors de la réunion de mars du Groupe de travail technique conjoint des Négociateurs du Pacifique et de la Commission européenne – notamment sur la question de l'ajustement – peu d'avancées ont été réalisées dans les négociations sur l'APE dans la région Pacifique, depuis le dernier Bulletin sur les APE. Au cours de ces discussions, fin mars, les débats ont porté, entre autres, sur l'architecture des APE, les modalités pour les biens et services, les règles d'origine, le Mode 4 (mobilité de la main-d'œuvre), l'investissement, les pêcheries et l'examen des APE prescrit par l'Accord de Cotonou. Les discussions sur l'ajustement se sont inscrites dans le cadre plus large de la dimension développement. Le Pacifique a officiellement présenté sa proposition de cadre pour les APE.

## Eclairage sur les Négociations

### Publié par:

- International Centre for Trade and Sustainable Development  
Tél : + 41 22 917 84 92  
E-mail : cbellmann@ictsd.ch  
Web : www.ictsd.org



- European Centre for Development Policy Management  
Tél : + 31 43 350 29 00  
E-mail: tni@ecdpm.org  
Web: www.ecdpm.org



### Rédaction:

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz et Yvonne Apea: ICTSD  
- Sanoussi Bilal, Kathleen van Hove: ECDPM

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Eclairage sur les Négociations ©  
ISSN 1726-1511

Calendrier		Publications
<b>OMC</b>		
<b>Juin</b>		
12 – 23	Semaine de Négociations Sur les Règles	La liste complète des documents est disponible sur <a href="http://www.acp-eu-trade.org">www.acp-eu-trade.org</a>
12 - 16	Semaine de l'AMNA	
12 - 14	Comité du Commerce et Environnement – Session Extraordinaire	<a href="http://www.wto.org">WTO Agriculture Talks: Reference papers</a> April-May, 2006: <a href="http://www.wto.org">www.wto.org</a>
12 - 13	Session Extraordinaire du Conseil des ADPIC	<a href="http://www.ileapinitiative.com">5 Papers on Aid for Trade</a> , by iLEAP, April 2006 <a href="http://www.ileapinitiative.com">www.ileapinitiative.com</a>
16	Groupe de Travail du Commerce et du Transfert de Technologie	<a href="http://epa.tralac.org">Southern Africa and the EU: the TDCA and SADC EPA</a> , by C. Grant, tralac Trade Brief No 1/2006, May 2006, <a href="http://epa.tralac.org">http://epa.tralac.org</a>
26 - 30	Semaine de négociations sur les Services	<a href="http://www.wto.org">Managing the Challenges of WTO Participation: 45 Case Studies</a> , 2006: <a href="http://www.wto.org">www.wto.org</a>
26	Conseil du Commerce des Services – Session Extraordinaire	<a href="http://www.oecd.org">Perspectives économiques en Afrique, 2005-2006</a> : l'horizon s'éclaircit sur le plan économique dans la plus grande partie du continent africain, même si le problème des transports subsiste (French): <a href="http://www.oecd.org">http://www.oecd.org</a>
28 - 30	Comité des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires	<a href="http://www.die-gdi.de">European Union and the development of Africa Trade or aid: an old fashioned question?</a> German Development Institute, Bonn paper to March international Conference, March 2006: <a href="http://www.die-gdi.de">http://www.die-gdi.de</a>
29	Conseil du Commerce des Services – Session Extraordinaire	<a href="http://fesportal.fes.de">The new EU-Africa Strategy: a Civil Society perspective on "political dialogue" aspects.</a> By Pascal Richard, Zimbabwe Watch coordinator, March 2006: <a href="http://fesportal.fes.de">http://fesportal.fes.de</a>
30	Organe de Règlement des Différends – Session Extraordinaire	<a href="http://www.ifri.org">Reviving the special and differential treatment of developing countries in international trade</a> , Institut Francais des Relations Internationales, 2006: <a href="http://www.ifri.org">http://www.ifri.org</a>
<b>Juillet</b>		
3	Organe d'examen des politiques commerciales – Togo	<a href="http://ec.europa.eu/comm/europe-aid/evaluation/intro_pages/european_inventory.htm">Inventory of EU evaluations in external/development cooperation</a> , EC database, <a href="http://ec.europa.eu/comm/europe-aid/evaluation/intro_pages/european_inventory.htm">http://ec.europa.eu/comm/europe-aid/evaluation/intro_pages/european_inventory.htm</a>
3 - 4	Organe de règlement des différends – Session extraordinaire	<a href="http://www.europarl.europa.eu">The Development Impact of Economic Partnership Agreements</a> , European Parliament resolution P6_TA(2006)0113, 23 March 2006, <a href="http://www.europarl.europa.eu">www.europarl.europa.eu</a>
5	Organe d'examen des politiques commerciales – Togo	Non-Reciprocal Preference Erosion Arising from MFN Liberalization in Agriculture: What Are the Risks?, by P.Low et al., WTO Working Paper, March 2006, <a href="http://www.wto.org">www.wto.org</a>
6	Comité du commerce et environnement – Session extraordinaire	<a href="http://www.g24.org/msha0306.pdf">Does Trade Openness Favour or Hinder Industrialization and Development?</a> by M. Shafaeddin, 16 March 2006, <a href="http://www.g24.org/msha0306.pdf">www.g24.org/msha0306.pdf</a>
17 - 21	Semaine de Négociations Sur l'AMNA	<a href="http://www.thebrenthurstfoundation.org">Rationalisation or Redundancy? Making Eastern &amp; Southern Africa's Regional Trade Units Relevant</a> , by R. Gibb, Brenthurst Discussion Paper 3/2006 <a href="http://www.thebrenthurstfoundation.org">www.thebrenthurstfoundation.org</a>
18	Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	<a href="http://www.cuts-epa.org/documents/Bilal02-06EPAsforCUTS.pdf">EPAs Process: Key issues and development perspective</a> , by S. Bilal, CUTS Policy Paper, February 2006, <a href="http://www.cuts-epa.org/documents/Bilal02-06EPAsforCUTS.pdf">www.cuts-epa.org/documents/Bilal02-06EPAsforCUTS.pdf</a>
19	Comité du commerce et environnement – Session extraordinaire	<a href="http://www.cuts-epa.org/reports.html">4 Policy Briefs on EPAs</a> , by CUTS, <a href="http://www.cuts-epa.org/reports.html">www.cuts-epa.org/reports.html</a>
24 - 26	Groupe de négociation sur la facilitation des échanges	
<p><i>Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur <a href="http://www.ictsd.org/cal">www.ictsd.org/cal</a>)</i></p>		
<b>ACP-UE</b>		
1-2 juin	31ème session du Conseil des Ministres (lieu: Port Moresby, Papouasie Nouvelle-Guinée)	
16 juin	4ème réunion de l'Assemblée Parlementaire ACP (lieu: Vienne, Autriche)	
19-22 juin	11ème réunion de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE (lieu: Vienne, Autriche)	
22 juin	Réunion des Ministres du Commerce ACP du groupe Pacifique, Nadi, Fidji	
<p><i>A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles Secretariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73, e-mail: <a href="mailto:info@acpsec.org">info@acpsec.org</a>, Internet: <a href="http://www.acpsec.org/">http://www.acpsec.org/</a></i></p>		